

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **28**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
**Protocole d'accord
transactionnel dans le
cadre des travaux de
rénovation –
Reaménagement et de
mise en accessibilité de
l'école primaire du
Moutier à Thiers – LOT
10 : revêtement des sols
souples**

SEANCE DU MARDI 05 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 05 novembre à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 30 octobre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry
BARTHELEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Eric BOUCOURT

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION-REAMENAGEMENT ET DE MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE PRIMAIRE DU MOUTIER A THIERS – LOT 10 : REVETEMENT DES SOLS SOUPLES

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.2121-12 ;
- **Vu** le Code Civil, notamment ses articles 2044 à 2052 ;
- **Considérant** que la Commune de Thiers a notifié le 27 juin 2016 un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de rénovation thermique et de mise en accessibilité de l'école primaire du Moutier au Cabinet d'Architecte BRUNO BRUN (63000 CLERMONT-FERRAND) ;
- **Considérant** que dans le cadre du marché public de travaux, la Commune de Thiers a notifié le Lot 10 - Revêtement des sols souples le 11 octobre 2019 à l'entreprise GROUPE BERNARD (63200 MOZAC) pour un montant de 90 745.19 euros HT ;
- **Considérant** que les travaux ont été réceptionnés le 18 février 2021, sans réserve ;
- **Considérant** qu'à partir de l'année 2023, la Commune a constaté une déformation des sols se traduisant par des ondulations de sol plus ou moins marquées en fonction des pièces du rez-de-chaussée (RDC) et du 1^{er} étage (R+1) ;
- **Considérant** que suite aux opérations d'expertise contradictoire amiable, les parties et leurs assureurs ont décidé de se rapprocher afin de régler amiablement ce différent en signant un protocole d'accord transactionnel ;
- **Considérant** que conformément aux opérations d'expertise, il a été acté un partage de responsabilité entre le cabinet d'architecte Bruno Brun et la société Groupe Bernard ;
- **Considérant** que le coût des réparations s'élève à 33 202.86 euros TTC, arrondi à 33 203 euros TTC, soit 16 601.50 euros TTC pour chaque partie responsable ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** le principe de cette transaction ;
- **Autorise** le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel et tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance



Eric BOUCOUIRT

Le Maire,



Stéphane RODIER